

ABONNEMENT

Un an... 18 fr.
Six mois... 9 »
Trois mois... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 23 JUIN

Le Socialisme à la Campagne

Les socialistes nous annoncent, de temps à autre, qu'ils ont conquis les campagnes, toutes, ou presque toutes les campagnes, et que le paysan s'est enfin converti aux saines doctrines. Sans doute, il y a bien encore, çà et là, quelques esprits arriérés ou timides qui respectent, avec une inconcevable obstination, la propriété du voisin et entendent qu'on ne touche point à leurs terres ; mais, de jour en jour, leur nombre diminue.

Puis, les apôtres de la révolution sociale s'en vont porter la bonne parole dans les villages, et ils s'aperçoivent aussitôt que le paysan est infiniment plus réfractaire qu'ils ne s'étaient plu à le croire et à l'affirmer. Même dans le Nord, même dans le Pas-de-Calais, nous avons vu récemment M. Basly attendre en vain des auditeurs qui ne venaient pas et se résigner, de guerre lasse, à prêcher dans le plus vaste des déserts.

Une correspondance, parue dans l'organe officiel du parti, nous apprend que l'Aveyron est plus réfractaire encore au socialisme. La faute en est, paraît-il, à l'homme noir ; non à celui dont parle La Bruyère, mais à celui des chansons de Béranger.

Le paysan de l'Aveyron est républicain, énergiquement républicain ; mais il n'est pas socialiste. On peut dire, et on l'avoue, qu'il est précisément le contraire d'un révolutionnaire. Il n'estime pas qu'il soit indispensable, pour le bonheur des hommes, de démolir le vieil édifice social et il tient aux vieilles coutumes, aux traditions anciennes, à tout ce que les apôtres de la révolution veulent supprimer. Il s'entête même à garder la foi des ancêtres, il croit à la vie future, à l'immortalité de l'âme et ces « ridicules superstitions » le mettent sous le joug du cléricalisme, en font la proie de l'homme noir.

Et non seulement il croit à la vie future, mais encore cette conviction le pousse à conduire ses morts à l'église, à faire dire des messes pour l'âme des défunts, à laisser tomber quelques gros sous dans le bassin lorsqu'on quête pour les âmes du Purgatoire. C'est là ce que les socialistes qualifient d'état d'esprit bien singulier.

Mais ils avouent aussitôt que ce même paysan « ne subit pas la direction politique du prêtre ». Il respecte le curé dans son église, il lui confie la direction de sa conscience ; il se refuse avec la dernière énergie à élire ses candidats, à recevoir de lui son bulletin de vote. Bien que « la majorité des prêtres soient des farceurs », la foi du paysan n'est point ébranlée ; c'est par là qu'il ressemble au charbonnier légendaire ? Il n'admet pas que le curé s'occupe de politique ; il n'admet pas davantage que les libres-penseurs le tracassent et le molestent pour rien, pour le plaisir, et, lorsqu'on parle devant lui de supprimer le budget des cultes, de fermer les églises, il s'indigne, il déclare « qu'il faut une religion, qu'il ne veut pas vivre et crever comme les bêtes ».

Et voilà précisément ce que les socialistes ne peuvent ni comprendre, ni tolérer. Tant d'aveuglement les étourdit, et une telle superstition les navre. Comment un citoyen français,

comment un paysan, fût-il de l'Aveyron, peut-il montrer de la déférence pour ces « curés, fils de terriens, qui mènent une existence de bourgeois, font des ripailles où le vin coule à flots, en compagnie de collègues, gais lurons, qui, à la fin du repas, roulent sous la table » et dont « les aventures excentriques sont bien connues ? »

Pour le soustraire à la domination de l'homme noir, il faut éclairer le paysan, et, pour cela, en finir avec les préjugés, avec les superstitions qui l'oppriment et l'abêtissent ; il faut, enfin, « prendre le taureau par les cornes ».

Les socialistes s'y préparent et déjà M. Viviani a passé de la théorie aux actes : il a saisi la Chambre d'une proposition de loi supprimant le délit d'adultère.

Nous parlerons, lundi prochain, de cette loi.

LA CHAMBRE

Fin de la séance du 21 juin

La Chambre des députés a décidé jeudi soir de tenir séance de nuit afin d'en finir avec l'interpellation Thierry Cazès. Cette séance a commencé à neuf heures vingt minutes.

M. Jaurès, entrant immédiatement dans le sujet, dit :

« Vous demandez de la franchise, monsieur le ministre. Eh bien ! moi aussi je fais appel à votre franchise. Vous demandez que les membres de l'enseignement ne sortent pas des limites qui leur sont tracées et ne fassent pas d'incursion dans le domaine politique. Dites-nous donc alors, monsieur le ministre, quelles sont ces limites. Précisez où s'arrêtent, pour le professeur et pour l'instituteur, les droits de citoyen. »

« Nous avons une loi électorale qui édicte des incompatibilités entre certaines fonctions et les mandats électifs ; eh bien ! ayez donc le courage d'ajouter à ces incompatibilités celle du professorat. »

M. Jaurès, prenant à partie M. Dupuy, lui dit :

« Et vous même, monsieur le président du Conseil, après avoir rempli avec honneur vos fonctions universitaires, est-ce que vous n'êtes pas devenu, comme ministre de l'instruction publique, le chef de ces recteurs dont vous étiez resté, par votre grade, le subordonné ? »

« Cependant cette situation ne constituait pas à vos yeux le bouleversement de cette hiérarchie universitaire que vous déclarez compromise aujourd'hui. »

M. Dupuy, président du conseil. — Lorsque j'étais ministre de l'instruction publique, je n'exerçais pas de fonctions universitaires.

M. Jaurès. — Si vous voulez qu'il y ait incompatibilité, si vous voulez interdire aux professeurs tout mandat électif, ayez donc le courage de déposer un projet de loi.

Et il ajoute : « Ce n'est plus à l'autorité présidentielle, c'est à la loyauté de la Chambre que je m'adresse pour obtenir le silence. »

L'orateur rappelle ensuite qu'un grand nombre de professeurs font de la politique dans la presse gouvernementale, et s'adressant aux ministres il leur dit :

« Vous qui, au nom de la discipline universitaire, voulez interdire aux professeurs d'écrire dans les journaux socialistes, prenez-vous

l'engagement d'interdire aux autres professeurs d'écrire dans les journaux gouvernementaux comme le Temps et les Débats ? »

M. Jaurès termine ainsi :

« C'est en vain que vous prendriez toutes les mesures vexatoires, vous n'arrêterez pas même dans l'Université le mouvement socialiste et c'est de votre part une incroyable contradiction de ne pas admettre qu'un professeur puisse professer telle ou telle opinion en économie politique lorsque dans vos programmes nouveaux d'enseignement moderne vous lui donnez la tâche d'expliquer aux élèves les éléments de l'économie politique. »

Enfin, c'est fini, et la clôture est-elle votée à l'unanimité.

Le président donne lecture d'un certain nombre d'ordres du jour motivés.

Il était près de minuit, lorsque l'adoption de l'ordre du jour de M. de Lasteyrie, approuvant les déclarations du gouvernement, est voté par 389 voix contre 71, met fin à ce long débat que les instituteurs liront avec plaisir pour leur... instruction.

Séance aujourd'hui samedi.

INFORMATIONS

Voyage du Président de la République

C'est ce matin, à dix heures, que le Président de la République a quitté Paris, se rendant à Lyon. Il est accompagné par MM. Charles Dupuy, général Borius, colonels Chomoin et Daistein, capitaine de frégate, Marrin-Darbel, Tranchau.

Voici l'horaire du train présidentiel :

Départ de Paris, 23 juin, 10 h. du matin.

Sens, arrivée 11 h. 43, départ 11 h. 47.

Laroche, arrivée midi 26, départ midi 31.

Tonnerre, arrivée 1 h. 9, départ 1 h. 11.

Dijon, arrivée 3 h. 4, départ 3 h. 6.

Mâcon, arrivée 4 h. 57, départ 5 h.

Arrivée à Lyon, à 6 h. 15.

Des réceptions et fêtes auront lieu à Lyon aujourd'hui, demain et lundi.

L'horaire du train présidentiel au retour est le suivant :

Départ de Lyon, 25 juin, 6 h. 45, soir.

Mâcon, arrivée 7 h. 56, départ 7 h. 58.

Tournus, arrivée 8 h. 26, départ 8 h. 30.

Dijon, arrivée 9 h. 59, départ 10 h. 4.

Laroche, arrivée minuit 22, départ minuit 27.

Retour à Paris, 2 h. 45, matin, le 26 juin.

Les médailles coloniales

Les très nombreux postulants à la médaille coloniale attendront encore probablement longtemps la distribution de cet insigne. Les demandes en effet se chiffrent à près de cent mille et les enquêtes sont assez lentes. De plus, il paraît que les commandes à la Monnaie n'ont pas encore été faites par les départements intéressés, les ministères de la guerre et de la marine.

Le serment judiciaire

La commission du serment judiciaire a repoussé le contre-projet de M. Gaujon et maintenu le texte du Sénat, estimant que ce dernier constitue une réelle amélioration de l'état actuel et que c'est la seule forme sous laquelle on puisse présentement faire aboutir la question.

Les anarchistes

Il vient d'être définitivement arrêté que le fameux procès, relatif à l'association de malfaiteurs, viendrait devant les assises à la session de la deuxième quinzaine du mois de juillet.

Les inculpés, au nombre de trente-cinq, seront probablement jugés en deux fois, en deux séries différentes.

Dans les poursuites est impliqué Paul Reclus, qui sera jugé par contumace.

On a de bonnes raisons de le croire réfugié en Angleterre.

A l'Ecole navale

Le Journal officiel publie la liste, par ordre d'examen et dans l'ordre alphabétique, des candidats autorisés à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'Ecole navale en 1894.

Le nombre des candidats admissibles est de 188, dont 57 à Paris, 32 à Cherbourg, 36 à Brest, 24 à Lorient, 22 à Rochefort et 17 à Toulon.

Les examens oraux auront lieu dans chacun des centres aux dates suivantes : Paris, 2 juillet, au Collège de France ; Cherbourg, 17 juillet ; Brest, 30 juillet ; Lorient, 13 août ; Rochefort, 23 août, et Toulon, 5 septembre.

Dans chaque centre, l'appel des candidats a lieu à sept heures du matin, le premier jour des examens.

Une lettre au ministre de la guerre

Nous avons dit que l'enquête ouverte par le ministre de la guerre dans le malheureux accident du fort de Charenton conduirait le général Edon devant un conseil de guerre.

Le frère du regretté sous-lieutenant, M. Schiffmacher, avocat, au nom de sa mère, vient d'adresser au ministre de la guerre une lettre conçue en termes amers contre le général Edon, pour demander que cet officier supérieur ne soit pas poursuivi.

Tirage d'obligations

Hier a eu lieu, au Crédit foncier, le 8^e tirage des obligations communales 1892 :

Le numéro 260,885 gagne 100,000 fr.

Le numéro 369,383 gagne 30,000 fr.

Les numéros 136,680 et 493,778 gagnent 10,000 fr.

Les numéros 315,488, 375,447, 375,427, 290,810 gagnent 5,000 fr.

Salaires insaisissables

Le tribunal de Villeneuve-sur-Lot a récemment rendu un important jugement aux termes duquel la saisie-arrêt ne peut frapper les salaires à venir dus à un ouvrier par son patron ; et, de plus, les salaires qui ont un caractère alimentaire sont insaisissables, et le tiers saisi qui a payé la totalité de ces salaires, nonobstant une saisie-arrêt faite entre ses mains, est libéré, même au regard du saisissant.

Voici le passage principal de ce jugement :

« ... Attendu que la saisie-arrêt ne peut frapper les salaires à venir, dus à un ouvrier par son patron, car ce serait une atteinte à la liberté du travail, et on ne voit pas qu'il puisse s'agir, pour le saisissant d'un droit acquis, alors qu'il appartient au débiteur de rendre ce droit illusoire, en cessant son travail aussitôt ; qu'on ne peut pas, de plus, considérer la

créance de l'ouvrier contre son patron, pour les salaires à échoir, comme formant un élément appréciable du patrimoine de l'ouvrier, car elle résulte, en effet, dans ce cas, d'un contrat de louage inconsistant, qui se renouvelle à tout instant, et qui, sous cette forme indéterminée, ne peut, à l'avance, former le gage d'un créancier.

« Attendu, en ce qui concerne les salaires échus, que, si on prend en considération leur modicité et la position d'A..., on ne peut que leur attribuer, pour la totalité, un caractère alimentaire, et, partant, les déclarer insaisissables, étant donné que A..., d'après des documents certains, avait à sa charge sa femme et ses quatre enfants, qu'en le décidant ainsi, le tribunal use du pouvoir d'appréciation qui lui appartient, en cette matière, et que lui même nage même la loi du 29 ventôse an IV. »

A l'Étranger

La situation en Sicile. — Révolution imminente

Les nouvelles de Sicile deviennent de jour en jour plus graves et plus menaçantes, malgré les efforts de la dictature du général Morra di Lavriano. L'état de siège, les procès et les condamnations n'ont pas arrêté la crise agraire et économique qui est plus aiguë que jamais.

Un correspondant d'un journal romain appuie ces mauvaises nouvelles de détails concluants.

Pendant la nuit, les murs des villages sont couverts de paroles de sang et de vengeance; les mineurs en grève refusent tout accommodement passager avec les propriétaires d'exploitation et répondent: « Il est temps d'en finir, mieux vaut mourir d'un coup de fusil que de mourir de faim. »

A Ragosa, dans la province de Syracuse, — dans cette partie de la Sicile qui est demeurée calme et paisible pendant les derniers événements, — l'orage s'annonce menaçant. Le cri est toujours: « A bas les impôts! à bas les octrois! »

Comme si les tribulations administratives et fiscales n'étaient pas suffisantes, la nature même, toujours propice à la Sicile, semble aujourd'hui conjurée contre elle. Les épis sont rares et vides — la misère augmente, tandis que l'espoir d'une bonne récolte diminue.

Inquiet de la tournure que prennent les choses, le général Morra di Lavriano parcourt en ce moment les districts miniers où règne la crise. A Grotte, un ouvrier extracteur de soufre résumait la situation en deux mots: « Général, nous n'avons rien à manger. Que faut-il faire? Voler ou nous soulever? » Malgré la rigueur de sa mission, le général Morra fait distribuer de nombreux secours et poursuit son

inspection entremêlée d'aumônes et d'arrestations.

A Francofonte, province de Catane, les placards suivants ont été affichés: « Vive de Felice! Mort à Crispi! A bas la canaille et les lâches! »

A Favara, la misère et l'agitation augmentent. Le manifeste suivant a été affiché dans la ville:

« Compagnons, nous sommes à la veille de mourir de faim. Il ne nous reste qu'à voir périr ceux qui nous sont chers sans même pouvoir espérer de secours.

« Le gouvernement se moque de nous. Notre cas est désespéré. Préférez-vous mourir par la faim ou par le plomb? Les riches ont des bestiaux et des provisions. Armons-nous! Combattons pour notre existence! »

Des manifestes identiques ont été affichés à Palma, Monteciaro, Comitini, Villarsosa, Lercara, etc.; dans plusieurs autres villes on a placardé des manifestes ainsi conçus:

« Frères, nous préférons mourir par les balles plutôt que par la faim. Vive la révolution! »

Une lettre de Favara annonce que les mineurs promettent de s'insurger.

La situation est très menaçante.

BULLETIN FINANCIER

22 juin 1894.

Le marché est aujourd'hui beaucoup plus calme; on se contente de maintenir les positions conquises. Il nous semble qu'en fin de séance il se manifeste un petit sentiment de lassitude, ce qui est du reste bien naturel. Les places étrangères sont assez bien tenues. En résumé, séance de tassement sans beaucoup d'affaires.

Le 3 0/0 est à 100.42 1/2. Le 3 1/2 à 107.20.

Les actions de nos grands établissements de crédit se maintiennent. Le Crédit Foncier cote 965.25. La Banque de Paris est à 666.25. Le Crédit Lyonnais à 740.

Nos grands chemins ont été fermes pendant la première partie de la séance, puis plus faibles en clôture.

On dit que l'interpellation de M. Pelletan sur la durée de la garantie d'intérêt serait renvoyée à mardi prochain.

Recul du Suez à 2,866 25.

Les fonds étrangers font très bonne contenance. L'Italien conserve une bonne tenue. Hausse de l'Extérieure qui, tout en ne fermant pas au plus haut cours, conserve cependant une avance assez sensible.

Les actions des chemins Orientaux restent demandés à 555.

En Banque, la Langlaagte cote 125 fr.

DE LAVIGERIE,
23, place Vendôme, Paris.

Bulletin Militaire

Le ministre de la guerre a déposé à la Chambre un projet de loi tendant à ouvrir un crédit extraordinaire de 200,000 francs en vue de poursuivre les études entreprises sur l'aérotation militaire.

Exercices de passage de rivière

Un escadron du 29^e dragons et l'escadron de Saint-Cyr, qui se trouvent en ce moment au camp de Châlons, sont allés faire, avant-hier, dans le canal latéral à la Marne, des expériences de passage de rivière à la nage. Ces expériences, faites sous le commandement du général de Benoît, ont duré près de quatre heures et ont bien réussi. Quelques chevaux ont cependant démonté leurs cavaliers en entrant dans l'eau. Un dragon se serait noyé, sans le secours de quatre nageurs qui se tenaient prêts à effectuer les sauvetages et d'un saint-cyrien qui s'est jeté à la nage tout habillé.

Le capitaine Nigote

Le ministre de la guerre a prescrit l'inscription d'office au tableau d'avancement pour le grade de chef de bataillon du capitaine Nigote, appartenant au 2^e régiment étranger, seul survivant de la colonne Bonnier.

Le capitaine Nigote, qui n'a que six ans de grade, est resté à Tombouctou, à l'état-major du colonel Joffre.

Ce jeune officier est le fils du distingué commandant Nigote, du 419^e régiment d'infanterie. Il deviendra donc chef de bataillon en même temps que son père. Du reste, le père et le fils ont été capitaines ensemble et, chose curieuse, dans le même régiment.

M. Nigote père, ancien officier d'état-major, avait quitté l'armée lorsque la guerre de 1870 éclata. Il reprit du service à cette époque et reconquit tous ses grades jusqu'à celui de chef de bataillon.

Son second fils, qui était lieutenant et faisait partie du corps d'occupation des frontières du Siam, a succombé dernièrement à Saïgon aux suites d'un accès de fièvre paludéenne.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 23 Juin

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 26, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 18°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 19°
Midi,	767 m/m	au-dessus 23°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 15°

Théâtre de Saumur

Tournée Brasseur. — C'est samedi prochain 30 juin qu'aura lieu la représentation extraordinaire de M. Brasseur et des artistes qui l'accompagnent.

Cette représentation sera composée du grand succès du théâtre du Palais-Royal, la *Beauté du Diable*, pièce fantastique en 5 actes, d'Eu-

gène Grangé et Lambert Thiboust, avec M. Albert Brasseur dans le principal rôle, et le *Brésilien*, un des triomphes de l'éminent artiste.

DOUÉ-LA-FONTAINE

Nomination d'un receveur-buraliste

M. Fargues, maire de la commune du Leuy, arrondissement de Saint-Sever (Landes), vient d'être nommé titulaire de la recette-buraliste de Doué-la-Fontaine.

OBSÈQUES

Les obsèques du lieutenant Noblemaire, si prématurément enlevé à l'affection des siens, ont eu lieu avant-hier matin, à Saint-Germain-en-Laye, au milieu d'une affluence considérable.

M. Noblemaire, le sympathique directeur de la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, son père; M. Georges Noblemaire, lieutenant d'artillerie, et M. André Noblemaire, ses frères; M. Ackerman, son beau-père; MM. de Laulacier de Sainte-Croix et de Dananche, ses beaux-frères, conduisaient le deuil.

Une foule de notabilités assistaient à la cérémonie.

Un grand nombre d'amis, émus par un malheur si imprévu, s'étaient rendus à Saint-Germain pour donner une dernière fois des marques de sympathie à la famille du jeune officier.

Les officiers du 4^e chasseurs avaient adressé des convocations spéciales pour les obsèques de leur regretté camarade.

ANGERS

La fête des fleurs de la Doutre

Jeudi, à midi, le ballon captif, autre attraction nouvelle pour les Angevins, a commencé ses ascensions sous la direction de M. Pillas-Panis; plus de soixante voyageurs y sont montés, entre autres M. Hermann Ligier, préfet de Maine-et-Loire, et M. Boulanger, vice-président du conseil de préfecture.

Une bande de voleurs

Vers onze heures, mercredi soir, la ronde du brigadier de nuit a mis en état d'arrestation quatre individus qui passaient sur le pont du Centre, à Angers, porteurs de sacs pleins.

Conduits au bureau de police, on constata que les sacs contenaient 170 têtes d'artichauts.

Ces maraudeurs ont déclaré se nommer: Alfred Citoleux, menuisier, rue Descartes; Célestine Marchand, veuve Lemaitre, sans profession, rue de la Tannerie; Marie Luttin, femme Cqin, marchande de légumes, rue de la Tannerie, et Marcelline Blond, journalière, même rue.

LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

XIV

LA VALSE

Le bal était dans toute sa gloire. La foule, compacte et brillamment bigarrée, conservait juste assez d'espace pour se mouvoir. Le choix des costumes était charmant. Ça et là, une femme démasquée, sous prétexte de prendre l'air, montrait quelque ravissant minois.

Les vilaines vicomtesses, en ces circonstances, n'ont garde de renoncer au bénéfice du loup.

Chez la marchande d'oranges du passage Choiseul il y a comme cela, dans le tas, des oranges démasquées. Elles sont toutes bonnes.

Les acheteurs, voyant la pulpe fraîche et juteuse de ces beaux fruits destinés à faire échantillon, se disent:

« Les oranges qui ont gardé leur écorce sont assurément plus fraîches et plus juteuses encore. » On choisit, on soupèse, on achète.

C'est une marchande d'oranges qui nous

conseilla de ne jamais aimer au travers d'un masque.

Dans cette atmosphère tiède et embaumée où la lumière ruisselait, tombant des plafonds dorés, surgissant des boiseries aux moulures contournées, rebondissant des parquets unis comme glace et rejetée en gerbes de tous côtés par l'or mouvant des parures, par les diamants en feu, par les prunelles étincelantes, c'était un mouvement sans fin. Vous eussiez dit un océan de velours, de pierreries et de fleurs qui ondulait au souffle de je ne sais quel vent mystérieux.

On dansait dans les deux premiers salons, dans le troisième on faisait raout, dans la galerie on dansait encore, plus loin on jouait un jeu d'enfer.

C'est une vraie fête! une grande et belle fête!

Quand donc *tout Paris* fut-il assez peu galant pour ne point répondre à l'appel d'une duchesse charmante, spirituelle et riche à millions?

Tout Paris fait le cruel parfois avec les parvenus. On dit cela. Quand on dit cela, *tout Paris* se rengorge.

Nous trouvons, nous, que *tout Paris* est bon

prince, et qu'il s'encanaille trop souvent pour être accusé de morgue.

Tout Paris dédaigne les parvenus, voilà le principe.

Mais *tout Paris* va chez le baron Paul parce qu'il a beaucoup d'esprit, chez le baron Pierre parce qu'il est stupide, chez le comte Jean pour son faste, chez le comte Baptiste pour sa ladrerie, chez Mayendorff parce qu'il est juif, chez Maraudel parce qu'il est chrétien, chez Abd-el-Godard parce qu'il est musulman.

Il n'y a plus guère que les chevaux pour avoir des parchemins utiles.

Si *tout Paris* n'a pas encore été chez le bourreau, c'est que ce fonctionnaire aime la solitude.

Dans les salons de la duchesse de Rivas, il y avait tant de hautes personnalités tranchées, tant de vieille noblesse, et tant de gloire conquise, que ce pauvre *tout Paris* sentait bien qu'il n'était ici qu'un petit bonhomme!

C'était la première valse.

Georges Leslie avait réclamé son droit auprès d'Hélène: ils valsaient ensemble.

Le vicomte Henri de Villiers, retenu d'autorité par la marquise, avait dû prendre la place vide d'Hélène et subissait un interrogatoire.

— Je vous tiens prisonnier cette fois, mon cousin, dit la marquise, vous allez me dire le nom de ce Français, de cet Edouard.

— Je m'y suis engagé, ma cousine, répondit Henri, je tiendrai ma promesse.

La marquise avança son siège et passa sa langue sur ses lèvres.

— Mais, reprit le vicomte, il est des convenances... des devoirs, ma cousine. Je suis l'ami de M. le duc de Rivas.

— M. le duc de Rivas! répéta la marquise, que fait ici le nom de M. le duc?

— Vous allez me comprendre: un scandale au milieu d'une fête...

— Mon cousin, s'écria la marquise dont la curiosité atteignait à la fièvre, je vous proteste que je ne vous comprends pas du tout. Que me parlez-vous de scandale?

Henri se pencha jusqu'à son oreille.

— Il est ici, murmura-t-il.

— Le Français! dit la marquise qui bondit sur son fauteuil.

— Chut! fit Henri; vous sentez à quel point c'est grave!

— Mais je vous jure d'être discrète!

— Permettez-moi seulement une question, ma chère cousine. Si vous étiez madame la du-

Toute cette bande a été conduite devant M. le procureur de la République, et ensuite écrouée à la maison d'arrêt.

Accident mortel

Mercrèdi, Arsène Remouet, âgé de 25 ans, habitant avec sa mère la ferme de la Potherie, commune de Loiré, arrondissement de Segré, venait de charger dans une charrette deux barriques de cidre. Quelques instants après il remonta dans la charrette pour les redresser ; malheureusement il ne s'était pas aperçu que la chambrière postérieure avait été enlevée ; son poids fit basculer la charrette, et il fut renversé à terre avec les barriques, dont l'une lui passa sur le crâne. Quelques instants après il rendait le dernier soupir.

Un mariage

M. le comte Jean de Pontevès-Sabran, major au 3^e cuirassiers, est fiancé à M^{lle} Elsie Hainguerlot, fille de M. le baron et M^{me} la baronne E. Hainguerlot, et petite-fille de sir Edward Blount et de lady Blount, et arrière-petite-fille du maréchal Oudinot duc de Reggio.

M. le comte de Pontevès-Sabran est l'auteur de : *Voyage à fond de train à travers les Indes*, et *Un raid en Asie-Mineure*.

Le mariage sera célébré au mois d'août prochain, à Saint-Philippe-du-Roule.

Le crime d'Entrammes

L'affaire Bruneau est fixée au lundi 9 juillet.

Il y a 95 témoins à charge ; il y aura un certain nombre de témoins à décharge ; on croit que les débats ne dureront pas moins de quatre jours.

En raison de la longueur des débats, un juge sera adjoint à la Cour ; un ou deux jurés supplémentaires seront adjoints aux douze jurés, et il est probable que le défenseur, M^e Dominique, sera assisté par un avoué de Laval.

Moyen de conserver les beurres frais pendant six mois

Les comices agricoles de Normandie préconisent en ce moment un moyen fort simple de conserver le beurre absolument frais pendant au moins six mois.

Le beurre lavé et soigneusement essuyé avec un linge, on en remplit des pots de grès sans y laisser le moindre vide. Ces pots sont ensuite placés dans une chaudière à moitié pleine d'eau que l'on chauffe jusqu'à ébullition. On les retire dès que l'eau est refroidie, et la conservation est ainsi complètement assurée.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 21 juin. — Madeleine-Louise Christmann, à l'Hospice.

DÉCÈS

Le 21 juin. — Marie-Jeanne Davailon, veuve de Jean Lacagne, sans profession, 58 ans 1/2, à l'Hôpital.

chesse de Rivas et que le hasard eût amené dans vos salons un personnage pareil ?...

— J'entends bien ! j'entends... mais puisque je serai muette !

Henri secoua la tête ; son geste et sa pose étaient presque solennels.

— N'insistez pas, ma chère cousine, dit-il ; j'aurais le déplaisir de vous refuser. Je ne veux pas être complice, même indirectement, de ce qui va se passer ici.

— Il va donc se passer quelque chose ?

— J'en ai déjà trop dit, murmura le vicomte.

— Henri ! Henri ! parlez, au nom du ciel ! supplia la marquise ; d'abord, je vous préviens que je percerai ce mystère malgré vous. O'Brien va venir.

— Si le général veut vous instruire, répliqua le vicomte, tout sera au mieux, et j'aurai la conscience à couvert.

Une légère rougeur avait monté à sa joue, mais il gardait son sourire tranquille.

En ce moment l'inconnu qui était entré avec Georges Leslie et lui, s'approcha et lui parla à l'oreille.

Henri répondit quelques mots à voix basse. L'inconnu se perdit dans la foule.

La marquise avait cru saisir le non d'O'Brien

Police correctionnelle

DE SAUMUR

Audience du 22 juin

L'affaire Sauton et consorts

Hier a comparu une bande de voyous et de souteneurs de la pire espèce qui terrorisait le quartier des Ponts : Edouard Sauton, Lamy, Charton, Boulliffard dit Nouzilleau, Bourgeois dit Petit-Jean, les auteurs de l'attaque nocturne du 10 juin contre une patrouille, sur le pont Cessart

On avait imposé à MM^e de Neuville et Cesson la corvée de défendre ces gaillards-là.

Ils ont tiré tout le parti possible d'une cause désespérée.

Résultat :

Edouard Sauton, 2 ans de prison.

Lamy, Charton, Boulliffard, 1 an et 1 jour.

Bourgeois, 6 mois.

Ont été en outre condamnés par défaut à 4 an et 1 jour de prison : Jules Sauton et Précop, inculpés dans la même affaire.

Quel bon débarras !

Même, revendeur, une douzaine de vols, 4 an et un jour.

Gaugain, vol de plusieurs centaines de francs au préjudice de son patron, 3 mois et un jour.

Rétif, outrages à un garde, 4 mois.

CHRONIQUE AGRICOLE

Prix du bétail

La culture trouve une légère compensation dans la hausse du bétail, dont les prix ont notablement monté depuis quelques mois et ont, en général, atteint, sinon dépassé, les cours d'il y a cinq ans. Telle est, du moins, la constatation qui ressort du tableau suivant publié par le ministère de l'agriculture et qui indique le prix moyen du kilogramme de viande (moyenne des trois qualités) sur le marché de la Villette du 25 au 31 mai 1894, comparé à celui des semaines correspondantes des quatre années précédentes :

	Boeufs.	Veaux.	Moutons.	Porcs.
1894. —	1 f. 63	1 f. 65	1 f. 88	1 f. 84
1893. —	1 f. 31	1 f. 63	1 f. 73	1 f. 48
1892. —	1 f. 39	1 f. 84	1 f. 82	1 f. 36
1891. —	1 f. 50	1 f. 66	1 f. 91	1 f. 33
1890. —	1 f. 46	1 f. 86	1 f. 87	1 f. 46

Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, que, dans ce moment, en raison des vides causés dans les étables par la sécheresse de l'été dernier et de l'abondance actuelle des fourrages, le cultivateur est souvent autant acheteur que vendeur de bétail et que, dès lors, la hausse de la viande est loin d'être pour lui un avantage absolu.

Causes et remèdes de la crise

Quoi qu'il en soit, la baisse désastreuse et continue du blé, celle des autres produits du

prononcé pour la troisième fois.

— Qui est celui-là ? demanda-t-elle.

— N'avez-vous pas entendu qu'il parlait du général ? répliqua Henri.

— Si fait.

— Le général a beaucoup d'amis, prononça lentement le vicomte ; à son âge, les vieilles habitudes ne se corrigent plus, le général a la passion des aventures.

— Le général serait-il vraiment mêlé à tout ceci ?

— J'ai pour le général une amitié vraie. J'ai fait ce que j'ai pu pour le détourner...

— Mais vous me rendez folle ! s'écria la marquise.

Puis elle ajouta, dans un élan sublime de curiosité :

— Tenez, vicomte, vous n'aimez pas ma fille !

Henri n'eut garde de prendre l'exclamation au comique. Il donna, au contraire, à sa physionomie une expression de tristesse.

— Ma chère cousine, dit-il d'un accent pénétré, Hélène est ma dernière affection ; j'ai mis en elle tout mon avenir, toutes mes espérances de bonheur...

— Et vous n'avez pas confiance en sa mère !

— Ecoutez-moi.

La marquise rapprocha encore son fauteuil.

(A suivre.)

sol, la mévente des vins, la disparition des cultures accessoires, mais autrefois si rémunératrices, du lin, du chanvre et du colza, font à l'agriculteur français une situation intenable, et il ne faut pas s'étonner qu'il abandonne de plus en plus la campagne pour la ville. Les adversaires des droits de douane sur les produits agricoles en triompheraient à tort, car c'est précisément la franchise des premières qui contribue à perpétuer la crise agricole, et, d'un autre côté, il n'est guère douteux que, sans les réformes douanières de 1855, 1887 et 1892, c'en serait déjà fait de l'agriculture française. Mais il n'en est pas moins certain que les droits de douane n'ont pas rendu sa prospérité à l'agriculture : ils ne l'ont pas fait, ils ne pouvaient le faire à eux seuls, et aucun esprit réfléchi ne l'avait prédit, ni supposé. Les vrais amis de l'agriculture avaient, au contraire, en soin d'annoncer que les droits de douane n'étaient pas et ne pouvaient pas être une panacée, qu'ils faisaient partie d'un ensemble de mesures de défense et de réparation auxquelles la culture avait droit et dont l'application complète pouvait seul la sauver. Ces mesures, il est à peine besoin de les rappeler : c'est l'allègement des impôts, c'est la réduction des tarifs de transport à l'intérieur, c'est l'abaissement des profits des intermédiaires, c'est une impulsion donnée à l'enseignement primaire des communes rurales dans le sens agricole, c'est une répression énergique des fraudes et des sophistications, c'est la suppression de toutes les pratiques plus ou moins irrégulières qui permettent de tourner le tarif douanier, et la limitation des oscillations du change qui souvent l'annulent en partie ou même en totalité.

Nous avons le regret de constater que, malgré la bonne volonté de M. le Ministre de l'Agriculture, rien ou presque rien n'a encore été fait dans ce sens. Le principal de l'impôt foncier n'est pas supprimé ; les droits de mutation n'ont pas été allégés ; les tarifs de transport sont à peine réduits ; la loi sur les sociétés coopératives qui permettra peut-être de modérer les prétentions des intermédiaires n'est pas encore sortie de la filière parlementaire ; l'enseignement agricole primaire n'est pas plus organisé que par le passé ; la viticulture attend encore les lois destinées à la protéger contre la concurrence déloyale des vins artificiels ; la loi sur la fraude des beurres n'est pas encore votée, non plus que celle sur les entrepôts fictifs ; le nouveau règlement des entrepôts n'a pas encore vu le jour, et les fraudeurs comme les falsificateurs se donnent plus librement carrière que jamais. Il appartient aux vrais amis de l'agriculture d'intervenir pour que ce piètement sur place cesse le plus tôt possible ; il leur appartient aussi de se retourner vers les agriculteurs eux-mêmes pour leur rappeler l'urgente nécessité d'améliorer de plus en plus les méthodes et les procédés de culture et d'assurer, par leur présence sur leurs terres, par leur participation directe à l'exploitation, par l'association intime de leurs intérêts avec ceux de leurs collaborateurs manuels, une production de plus en plus abondante et fructueuse.

Toujours les Anarchistes !

De hideux malfaiteurs dont la justice humaine est souvent impuissante à punir les forfaits, sèment la terreur dans les villes et essaient d'affoler à leur profit la société moderne. Certains d'entre eux sont devenus de fort habiles chimistes pour lesquels les mélanges détonnants n'ont plus de secrets. Entre leurs mains criminelles, les corps et les liquides, inoffensifs par eux-mêmes, deviennent de redoutables engins de destruction qui non seulement mettent en ruines les édifices publics et les habitations particulières, mais encore font périr dans d'atroces souffrances des innocents et souvent des travailleurs. La colère et le mépris ne doivent-ils pas poursuivre ces bourreaux sans pitié ? Mais, en revanche, de quels honneurs ne devrait-on pas combler les savants qui se sont donné la mission de soulager les maux dont souffrent leurs contemporains ? Ceux-là aussi étudient les propriétés des gaz, des liquides et des plantes. Ils en expérimentent les combinaisons multiples et les effets

particuliers, mais, loin de détruire et de donner la mort, les mélanges qu'ils obtiennent réconfortent et rendent la santé. Parmi les bienfaisants chercheurs qui se sont voués à ces philanthropiques études, il convient de citer en première ligne l'inventeur d'un merveilleux remède auquel ne sauraient résister ni la plus invétérée des dyspepsies, ni la plus cruelle des affections d'intestins. La *Tisane Dussolin*, composée d'un mélange d'herbes américaines et russes, est un puissant dépuratif du sang, un souverain régulateur des fonctions vitales. Prise à la dose d'une cuillerée à café chaque matin, elle entretient le corps dans un état de propreté constante. Elle guérit les malades et entretient la santé de ceux qui ont le bonheur de se bien porter.

Ajoutons que la *Tisane Dussolin* est maintenant très répandue en France et se trouve au prix de 4 fr. 30 le flacon dans toutes les bonnes pharmacies. Pour reconnaître le vrai flacon de *Tisane Dussolin*, l'inventeur a mis sur chaque flacon un dessin représentant une dame à cheval. Le dépôt général pour la vente en gros est à Paris à la pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, mais toutes les bonnes pharmacies de partout en tiennent à la disposition de leurs clients. Une notice accompagne chaque flacon et indique le moyen de prendre cette tisane.

FAITS DIVERS

Suicide d'un soldat

Jules Lednir s'était engagé dernièrement dans l'infanterie de marine. Après un séjour de quelques mois dans un port de mer, il était depuis peu à la caserne de la Nouvelle-France. La faiblesse de sa constitution aurait nécessité son entrée à l'hôpital, mais malgré les sollicitations de ses chefs il ne voulut jamais consentir à entrer à l'infirmerie.

Avant-hier matin, se trouvant seul dans la chambrée, il chargea son fusil, modèle 1873 transformé, se plaça le canon sous le menton, et pressa la détente avec le pied. La balle traversa la tête et sortit par le sommet du crâne.

Le docteur Fortout a procédé aux constatations et fait transporter le cadavre à l'hôpital militaire Saint-Martin, en attendant le permis d'inhumation.

Immense incendie à Londres

Un formidable incendie a éclaté avant-hier soir, dans Moorgate-street, qu'on n'a pu localiser qu'après minuit et qui a fait d'immenses dégâts. On ne saurait évaluer les pertes, en effet, à moins de 3 millions et demi.

Vingt bâtiments de fabriques ont été détruits par les flammes, sans compter les nombreuses maisons particulières qui ont fortement souffert de cet incendie tel qu'on n'en a rarement vu de pareils dans la capitale anglaise.

C'est à neuf heures du soir qu'il a éclaté dans une fabrique de meubles appartenant à MM. Lebas et fils.

Le feu se propagea, aidé par le vent, avec une telle violence qu'en dépit d'une batterie de trente-cinq pompes à vapeur, à dix heures, près de trente bâtiments brûlaient et qu'à plus de cinquante mètres du lieu du sinistre tombaient des étincelles et des flammèches.

De la fabrique de MM. Lebas et d'une autre fabrique de meubles, située dans une rue adjacente, il ne reste plus rien, et, des autres, pas grand-chose.

C'est un effroyable sinistre qui a provoqué à Londres une grosse émotion.

Hier matin, des équipes de pompiers continuaient à noyer les décombres fumants.

Dernières Nouvelles

Dépêches de Paris

Samedi, 2 h. du soir.

La Cour d'assises de la Seine a condamné M. Cousin, directeur de la Politique Coloniale, à 4,000 fr. d'amende et 10,000 fr. de dommages-intérêts pour diffamation contre M. Drouhet, sénateur.

BRUXELLES. — La Gazette raconte que Turpin serait revenu et aurait déclaré que devant le mauvais vouloir de l'administration de la guerre, il était décidé à exploiter lui-même son invention, ou à en vendre le brevet.

ROME. — La Chambre a approuvé par 201 voix contre 135 l'augmentation du prix du sel.

HAVAS.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

FONDS		Est		VALEURS DIVERSES		Russe		Bons de lot de 100 fr.	
3 0/0	100 40	— Obl. 3 0/0 nouv.	927 —	Gaz pour l'étranger	595 —	— 4 0/0 Consolid. 1 ^{re} et 2 ^e série	101 55	VALEURS FRANÇAISES	
3 0/0 amortissable	100 45	Lyon-Méditerranée	1385	Gaz Compagnie parisienne	1075 —	— 3 0/0 or 1891	88 85	OBLIGATIONS	
3 1/2 1891	107 12	— Obl. 3 0/0	451 50	Cie Transatlantique	317 —	Credit foncier égyptien	458 —	Chemins Bressiens 4 1/2	
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		Midi	1095 —	Omnibus de Paris	1005 —	VILLE DE PARIS	—	Eaux Compagnie générale 3 0/0	
Banque de France	3970 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	443 75	Suez (actions)	2365 —	Oblig. 1855-60 3 0/0	578 —	Gaz Compagnie parisienne 5 0/0	
Comptoir national d'Escompte	508 50	Nord	1815 —	FONDS ÉTRANGERS		— 1865 4 0/0	550 25	Fives-Lille	
Credit Foncier	956 —	— Obl. 3 0/0	473 50	Anglais 2 3/4	101 90	— 1869 3 0/0	431 —	Transatlantique 3 0/0	
Credit Industriel	510 —	Orléans	1432 —	Autriche 4 0/0 or	98 40	— 1871 3 0/0	421 50	Panama 1 ^{re} série 6 0/0	
Credit Lyonnais	735 —	— Obl. 3 0/0 1884 nouv.	453 —	Egypte Dette unifiée	102 95	— 1886 3 0/0	419 50	— 2 ^e série 6 0/0	
Société Générale	456 50	Ouest	1089 —	Espagne extérieure 4 0/0	65 50	— 1894 2 1/2 0/0	375 25	— 3 ^e série 6 0/0	
CHEMINS DE FER		— Obl. 3 0/0 nouv.	459 —	Hongrois 4 0/0 or	79 20	CREDIT FONCIER		— à lots	
Est-Algérien	582 —	Ouest-Algérien	595 —	Italien 5 0/0	79 20	Communes 1879		Suez 5 0/0	
— Obl. 3 0/0	426 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	425 —	Portugais 4 1/2 0/0	166 —	Foncières 3 0/0 1879		— 3 0/0	

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE.

VENTE
Aux enchères publiques
SUR SAISIE IMMOBILIÈRE
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN 2 LOTS

D'une MAISON
Et ses Dépendances
Et de deux morceaux de Terre et Vigne

Sis commune du Puy-Notre-Dame,
ET D'UN MORCEAU DE TERRE
Sis commune de Douces (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 21 juillet 1894, à midi, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice, dite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte reçu par M^e Taugourdeau, notaire à Montreuil-Bellay, le trente mai mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, contenant obligation par M. Jousset à M. Mauxion, ci-après nommés, de la somme principale de deux mille cinq cents francs, exigible le vingt-quatre mai mil huit cent quatre-vingt-douze, et productive d'intérêts à cinq pour cent l'an;

Et par suite de la saisie immobilière pratiquée sur le sieur Jousset, suivant procès-verbal dressé par M^e Bedon, huissier à Montreuil-Bellay, le quinze avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré;

A la requête de M. Henri Mauxion, propriétaire, demeurant à Douzy, commune d'Épieds (Maine-et-Loire),

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de saisie immobilière et ses suites;

En présence ou lui dûment appelé de M. Auguste-Léon Jousset, propriétaire veuf de dame Eugénie Profit, demeurant ville du Puy-Notre-Dame, saisi;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en deux lots, des biens ci-après désignés.

PROCÉDURE

En vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte reçu par M^e Taugourdeau, notaire à Montreuil-Bellay, sus relatée, M. Mauxion a, suivant exploit de M^e Bedon, huissier à Montreuil-Bellay, en date du huit mars mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré et visé, fait faire commandement au sieur Jousset d'avoir à payer le montant en principal et intérêts de l'obligation sus-énoncée, avec déclaration que faute de paiement dans le délai de trente jours, il serait procédé à la saisie des immeubles dudit sieur Jousset.

Faute par ce dernier d'avoir satisfait à ce commandement, M. Mauxion a fait procéder à la saisie des immeubles ci-après, suivant procès-verbal de M^e Bedon, huissier à Montreuil-Bellay, en date du quinze avril mil quatre-vingt-quatorze, enregistré et visé.

Le procès-verbal de saisie immobilière a été dénoncé au sieur Jousset, suivant exploit du même huissier en date du vingt et un avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze enregistré et visé.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation sus-énoncés ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur le vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze, volume 51, numéros 20 et 21.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur, et lecture dudit cahier a eu lieu le seize juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

DÉSIGNATION
Commune du Puy Notre-Dame (Maine-et-Loire).

PREMIER LOT
Une maison, située ville du Puy-Notre-Dame, comprenant un rez-de-chaussée, premier et deuxième étages, greniers, cour, cave, celliers, hangar et jardin, joignant au nord la rue principale du Puy, au levant Charry, au couchant Commault, contenant environ deux ares soixante-dix centiares.
Mise à prix, quinze cents francs, ci 1,500

DEUXIÈME LOT
1^o Un morceau de terre et vigne, contenant trente ares quatre-vingt centiares, sis aux Aubues-de-la-Raye, commune du Puy-Notre-Dame, joignant au nord la route, au levant Bilon, au couchant Robineau.
2^o Un morceau de vigne, sis aux Quints, même commune, contenant cinq ares vingt-huit centiares, joignant au nord un sentier, au levant Turpault, au midi Chivert.

Commune de Douces
3. Un morceau de terre, sis au Champ-de-l'Enfer, commune de Douces, contenant dix ares, joignant au nord un chemin, au levant Brunet, au couchant Jousset.
Mise à prix, cent francs, ci 100

Total des mises à prix : mille six cents francs, ci 1,600

Nota. — Il est ici déclaré, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, et que faute de ce faire, les immeubles ci-dessus désignés rentreront francs et quittes de toutes charges de cette nature entre les mains de l'acquéreur.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour suivant la vente et rédacteur du cahier des charges ;
2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.
Saumur, le vingt juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

ANDRÉ POPIN.
Enregistré à Saumur, le juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : DAUPHIN.

A LOUER OU A VENDRE
MAISON
ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.
A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

A LOUER
MAISON neuve
AVEC JARDIN

Située au coin de la Grand'Rue et Montée-des-Moulins.
S'adresser à M. FORGEAU, rue Saint-Nicolas, 5.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE

Deux GRANDES MAISONS
Avec servitudes, écuries et beaux jardins, à Saumur,
L'une rue du Champ-de-Foire, L'autre route de Rouen.

Et autre Maison
Au Pont-Fouchard
Sur la route Nationale et l'ancienne route de Doné.

A VENDRE
Panier à 4 roues

Forme Duc
En très bon état.
S'adresser, 48, rue de Poitiers.

M. GALLAND, propriétaire aux Rosiers, demande pour la Saint-Jean un ménage sans enfant, le mari bon jardinier et la femme connaissant le travail de la basse-cour.

UNE PERSONNE pouvant disposer de quelques heures désirerait trouver à faire des écritures.
S'adresser au bureau du journal.

THYMOL DÉSINFECTANT
Préparé suivant la Formule du Conseil d'hygiène de Paris, et recommandé par les sociétés médicales de la Capitale pour se préserver des Epidémies. Il a toutes les propriétés de l'Acide phénique et peut s'employer à sa place avec l'avantage immense de ne pas sentir mauvais.
Prix du flacon : 1 fr.
PHARMACIE NORMANDINE
G. DESCHAMPS
Rue Saint-Jean, SAUMUR.

DENTOL
Eau Dentifrice aux Antisepiques Composés
PRÉPARÉE D'APRÈS LES FORMULES du D^r RESPAUD, directeur de l'American Dentaire
Formules approuvées par l'Académie de Médecine
Bulletin 1^{er} Mars 1892.
1, rue Lafayette. — PARIS

SI VOUS VOULEZ
Ne plus souffrir des dents,
Les conserver, les blanchir;
Guérir les inflammations des gencives;
Détruire les microbes nuisibles de la bouche;
Employez le **DENTOL** et la **PATE DENTOL** aux mêmes antisepiques composés.
SE TROUVE CHEZ LES COIFFEURS ET PARFUMIERS
Entrepôt : 22, rue de l'Echiquier, Paris
Envoi franco de Prospectus sur demande
Se trouve chez M. RENÉ, coiffeur, rue Saint-Jean, Saumur.



ÉPICERIE PARISIENNE
33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE BACIER
IMBERT Fils
Eau-de-Vie blanche pour Fruits
1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p^r 0,20

SIROPS (garantis pur sucre)	le litre	2 fr. 25
Assortiment complet	1/2 —	1 40
ABSINTHE PERNOD	le litre	4 —
AMER PICON	—	2 75
RHUM, depuis	—	1 50
SUURE, 1 ^{er} choix	le kilog.	1 fr. 05
SUCRE scié, 1 ^{er} choix	—	1 45

ÉPICERIE NOUVELLE
38, rue d'Orléans, 1, rue Beaufort, SAUMUR
E. CHAUVEAU
SPÉCIALITÉ d'Huile d'Olive vierge de Nice, 1 fr. 10 le 1/2 kilo, par bonbonne de 5 kil.
PRIMEURS, arrivages tous les jours
Cerises, Abricots, Amandes vertes, Bigarreaux, Asperges et Artichauts
RHUM, importation directe, depuis 1 50
SAMOS (recommandé) depuis 1 25
MALAGA vieux 1 50
FRONTIGNAN 2 —
Beurre de la Laiterie Angevine (St-Clément), arrivages tous les Mardis, Jendis, Samedis

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS
Pillet - Bersoullé
SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR
Morceaux de Musique
DÉFRAICHIS
POUR PIANO
BONS AUTEURS
30 Centimes PIÈCE

Imprimerie Paul GODET, Saumur
FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN p^r ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES
LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES
Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'étranger.
Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR
Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés	Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés	Montpellier, 45 — 1.75 —
26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.	Armagnac, 50 — 2.00 —